

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MAI 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE DIX-SEPT MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE NATHALIE BEAUVY.

Date de la convocation : 11 mai 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES (*suppléant de Benjamin GUILLERME-JUBIN, absent*), Nicole DROBECQ, Céline FORTIN, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Valérie MORFOUSASSE, Jean-Luc PECHEUX (*suppléant de Christophe Robin, absent*), Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Christelle LEVY,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Thierry ANDRIEUX, Yvon BERHAULT, Marie-Madeleine BOURDEL, Laurence HAQUIN, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Anne-Gaud MILLORIT.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jean-François CORDON

Délibération n°2022-044

Membres en exercice : 69 Présents : 55

Absents : 14

Pouvoirs : 6

**AFFAIRE GENERALES
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2021-130 du 29 juin 2021, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

– **Marchés publics**

- Décision n°2022_079 – Signature du marché n°22EA019 relatif à la réhabilitation du château d'eau de Morieux – Attribution à la société PAV SIMON (La Rémaudière) pour un montant de 391 871 € HT.
- Décision n°2022_094 – Signature des marchés n°22EA021 et n°22EA022 relatifs à l'installation d'un groupe électrogène à la station d'épuration de Souleville à Lamballe-Armor – Attribution aux sociétés suivantes :
 - Lot n°1 : Raccordement du groupe électrogène – Société BEB (Plérin) pour un montant de 31 899,56 € HT,
 - Lot n°2 : Travaux d'adaptation des installations existantes – Société Le Du Industrie (Châtelaudren-Plouagat) pour un montant de 27 261 € HT.
- Décision n°2022_111 - Signature des marchés n°22TO026 à 22TO028 relatifs à l'entretien et aux aménagements sommaires des sentiers de randonnée – Lots n°1 à 3 – Attribution aux sociétés suivantes :
 - Lot n°1 : Sentiers PR secteur « Penthièvre Nord/Lamballe-Armor » - Réservé insertion – Penthièvre Actions (Lamballe-Armor) pour un seuil maximum de 30 000 € HT (accord-cadre d'un an reconductible 1 fois 1 an),
 - Lot n°2 : Sentiers VTT et PR secteur « Arguenon-Frémur » - Réservé insertion – Penthièvre Actions (Lamballe-Armor) pour un seuil maximum de 40 000 € HT (accord-cadre d'un an reconductible 1 fois 1 an),
 - Lot n°3 : Sentiers PR secteur « Penthièvre Sud/Moncontour – Réservé ESAT – Société ESATO Site du Pays de Lamballe (Lamballe-Armor) pour un seuil maximum de 35 000 € HT (accord-cadre d'un an reconductible 1 fois 1 an).
- Décision n°2022_113 – Constitution d'un groupement de commandes avec Lamballe-Armor et le CIAS de Lamballe Terre & Mer pour la consultation d'un accord-cadre relatif aux services de télécommunication mobile.

– **Domanialité**

- Décision n°2022_065 – Convention de servitude d'implantation de réseau au profit du SDE 22 aux conditions suivantes :
 - La servitude concerne la parcelle ZO 101 à Trébry,
 - Les travaux consistent en l'implantation, dans une bande de 0,5 mètre de large, d'une canalisation souterraine de 5 mètres et l'implantation d'un coffret électrique,
 - La servitude est consentie sans aucune indemnité et aux frais du demandeur.
- Décision n°2022_076 – Convention de servitude d'implantation de réseau au profit d'ENEDIS aux conditions suivantes :
 - La servitude concerne la parcelle ZD 132 à Bréhand,
 - Les travaux consistent en l'implantation, dans une bande de 1 mètre de large, d'une canalisation souterraine de 20 mètres, et ses accessoires,
 - La servitude est consentie sans aucune indemnité, et aux frais du bénéficiaire.
- Décision n°2022_077 – Convention d'occupation temporaire de l'espace de stockage de 25 m² du bâtiment annexe du Manoir du Lou à Dolo (Jugon-les-Lacs Commune nouvelle) à la société DG COMPANY dans les conditions suivantes :
 - Date d'effet au 1^{er} décembre 2021 et date de fin au 30 novembre 2022,
 - Convention renouvelable tacitement 4 fois,
 - Redevance mensuelle de 60 € HT,

- Rappel de loyer à partir du 1^{er} décembre 2021, date effective d'occupation des locaux par la société,
 - Abonnements à la charge de l'occupant.
- **Urbanisme et patrimoine**
- Décision n°2022_078 – Demande de permis de construire d'une micro-crèche à La Tourelle sur la commune de Plémy.
 - Décision n°2022_103 – Demande de permis de construire réglementaire relative au projet d'extension des locaux bureaux du services déchets ménagers, situés au 34,36 Rue d'Armor à Lamballe-Armor.
 - Décision n°2022_105 – Demande d'autorisation de travaux réglementaire relative au projet d'aménagement de locaux pour le service Enfance Jeunesse dans le local situé 13, 15 Rue Saint-Martin à Lamballe-Armor.
- **Finances et comptabilité**
- **Subventions attribuées**
 - Décision n°2022_037 – Aide à la réalisation d'une évaluation énergétique – Plédéliac – 350 €.
 - Décision n°2022_038 – Aide à la réalisation d'une évaluation énergétique – Erquy – 350 €.
 - Décision n°2022_040 – Versement d'une subvention de 35 000 € à la SA HLM Les Foyers en vue de la réalisation de 7 logements locatifs sociaux en résidence d'accueil sur la commune d'Eréac, rue des Canadiens.
 - Décision n°2022_048 – PIG Précarité énergétique adaptation – Lamballe-Armor – 500 €.
 - Décision n°2022_051 – Aide à la réalisation d'une étude thermique – Lamballe-Armor – 500 €.
 - Décision n°2022_072 – Aide accession sociale à la propriété – Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – 3 000 €.
 - Décision n°2022_080 – Aide accession sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 000 €.
 - Décision n°2022_081 – PIG Précarité énergétique adaptation – Hénanbihen – 500 €.
 - Décision n°2022_082 – PIG Précarité énergétique adaptation – Erquy – 500 €.
 - Décision n°2022_083 – PIG Précarité énergétique adaptation – Pléneuf-Val-André – 500 €.
 - Décision n°2022_084 – PIG Précarité énergétique adaptation – Erquy – 500 €.
 - Décision n°2022_085 – PIG Précarité énergétique adaptation – Plénée-Jugon – 500 €.
 - Décision n°2022_086 – PIG Précarité énergétique adaptation – Pléneuf-Val-André – 500 €.
 - Décision n°2022_087 – PIG Précarité énergétique adaptation – Bréhand – 500 €.
 - Décision n°2022_088 – PIG Précarité énergétique adaptation – Saint-Alban – 500 €.
 - Décision n°2022_089 – PIG Précarité énergétique adaptation – Quessoy – 500 €.
 - Décision n°2022_090 – PIG Précarité énergétique adaptation – Pommeret – 500 €.
 - Décision n°2022_091 – PIG Précarité énergétique adaptation – Pléneuf-Val-André – 500 €.
 - Décision n°2022_092 – PIG Précarité énergétique adaptation – Pléneuf-Val-André – 500 €.
 - Décision n°2022_093 – PIG Précarité énergétique adaptation – Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – 500 €.
 - Décision n°2022_095 – PIG Précarité énergétique adaptation – Lamballe-Armor – 500 €.
 - Décision n°2022_096 – PIG Précarité énergétique – Lamballe-Armor – 500 €.
 - Décision n°2022_097 – PIG Précarité énergétique adaptation – Hénansal – 500 €.
 - Décision n°2022_098 – Aide à la réalisation d'une évaluation énergétique – Andel – 350 €.

- Décision n°2022_100 – Aide accession sociale à la propriété – Pommeret – 3 000 €.
 - Décision n°2022_101 – Aide accession sociale à la propriété – Pommeret – 3 000 €.
 - Décision n°2022_107 – Aide accessions sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 000 €.
 - Décision n°2022_108 – Aide accession sociale à la propriété – Hénanbihen – 3 000 €.
 - Décision n°2022_109 – Aide à la réalisation d’une évaluation énergétique – Lamballe-Armor – 350 €.
 - Décision n°2022_114 – Aide accession sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 000 €.
 - Décision n°2022_115 – Aide accession sociale à la propriété – Quessoy – 3 000 €.
- **Demande de subvention**
 - Décision n°2022_104 – Demande d’une subvention de 233 437,80 € HT auprès de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne dans le cadre de la réhabilitation du poste de refoulement Rue de Penthièvre à Lamballe-Armor.
- **Déchets, eau, assainissement, GEMAPI, énergie**
- **Energie**
 - Décision n°2022_054 – Modification du découpage du Parc d’Activités de Lanjouan 2 (Lamballe-Armor) – Approbation et signature de la proposition du SDE22 relative au projet de modification de l’éclairage public et des infrastructures (648 € HT pour l’éclairage public et 3 700 € HT pour les infrastructures téléphoniques).

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

24 MAI 2022



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 25 MAI 2022

De l’affichage le 25 MAI 2022

Pour le Président.
Par délégaion,

Directrice Générale Adjointe des Services.
Anne-Claire GUILLET